Formation Professionnelle Continue

UVSQ université PARIS-SACLAY

FINANCEMENT DE LA VAE

Diverses possibilités de financement existent en fonction de votre statut.

Salariés

- Plan de formation entreprise
- Prise en charge par un OPCO, rapprochez-vous de votre employeur
- Mon compte formation (mobilisation du CPF)

 dans ce cas, un abondement est possible par l'employeur ou les organismes financeurs, plus d'informations
- Agents de la fonction publique hospitalière, contactez l'ANFH

 site de l'ANFH

Demandeurs d'emploi

Pour bénéficier d’aides financières liées à la démarche VAE, vous pouvez :

- mobiliser vos droits acquis sur votre Compte Personnel de Formation (CPF) depuis le site ou l’application "Mon Compte Formation".
- adresser une demande d’aide auprès de votre Conseil Régional.

plus d'information sur le site de France Travail